



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Préfecture de La Réunion

Pôle Santé publique et Cohésion Sociale  
 Direction Régionale  
 Des Affaires Sanitaires et Sociales

**ARRETE N° 158/DRASS/PSMS**  
**Modifiant l'arrêté n°670/DRASS/PSMS du 26 mars 2004 relatif à la**  
**composition du Comité Régional de l'Organisation Sociale et**  
**Médico-Sociale de la Réunion.**

**LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR**  
**CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article R 312-181 ;

VU l'arrêté n°245/DRASS/PSMS du 10 février 2004 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté n°670/DRASS/PSMS du 26 mars 2004 fixant la composition du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale de la Réunion;

VU l'arrêté n°1512/DRASS/PSMS du 25 juin 2004 modifiant l'arrêté du 26 mars 2004 ;

VU l'arrêté n°3014/DRASS/PSMS du 24 août 2004 modifiant l'arrêté du 26 mars 2004 ;

VU l'arrêté n° 223/DRASS/PSMS du 4 février 2005 modifiant l'arrêté du 26 mars 2004 ;

VU l'arrêté n° 697/DRASS/PSMS du 24 mars 2005 modifiant l'arrêté du 26 mars 2004 ;

VU l'arrêté n° 1149/DRASS/PSMS du 12 mai 2005 modifiant l'arrêté du 26 mars 2004 ;

VU l'arrêté n° 3252/DRASS/PSMS du 23 novembre 2005 modifiant l'arrêté du 26 mars 2004 ;

VU l'arrêté n° 3805/DRASS/PSMS du 28 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 26 mars 2004 ;

VU l'arrêté n° 1646/DRASS/PSMS du 19 avril 2006 ;

VU l'arrêté n° 1799/DRASS/PSMS du 5 mai 2006 modifiant l'arrêté du 26 mars 2004 ;

VU l'arrêté n° 2532/DRASS/PSMS du 7 juillet 2006 modifiant l'arrêté du 26 mars 2004 ;

VU l'arrêté n°3675/DRASS/PSMS du 12 octobre 2006 modifiant l'arrêté du 26 mars 2004 ;

VU la lettre du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Réunion du 26 décembre 2006

Vu la lettre du Directeur Général Adjoint de la Fondation Abbé Pierre dans le département de la Réunion en date du 10 janvier 2007

Sur proposition de la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1:** La composition du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale de la Réunion (CROSMS) est modifiée comme suit :

### **I- Présidence**

- Marie-Christine TIZON, Première Conseillère à la Chambre Régionale des Comptes, présidente titulaire
- Geneviève FAURE, Première Conseillère au Tribunal Administratif de Saint Denis, présidente suppléante .

### **II- Au titre des représentants des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale**

- La Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, vice-présidente, ou son représentant
- Le Médecin Inspecteur Régional, ou son représentant
- Le Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou son représentant
- Le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ou son représentant
- Le Recteur d'Académie ou son représentant
- Madame Catherine GAUD, conseillère régionale, titulaire
- Madame Martine SUEUR, conseillère régionale, suppléante
- Ibrahim DINDAR , conseiller général, titulaire
- André Maurice PIHOUEE, conseiller général, suppléant
- Michel FONTAINE, maire de Saint Pierre, titulaire
- Paul Franco TECHER, maire de Cilaos, suppléant
- Le Président du Centre Communal d'Action Sociale du Port ou son représentant
- Le Directeur de la Caisse Générale de Sécurité Sociale ou son représentant
- Le Médecin Conseil chef de l'échelon régional du service médical ou son représentant
- Catherine d'HANENS , administratrice de la Caisse Générale de Sécurité Sociale, titulaire
- François LARNAUDIE, administrateur de la Caisse Générale de Sécurité Sociale, suppléant
- Denis DUPUY, Régime Social des Indépendants (RSI), titulaire
- Yves HOARAU, Régime Social des Indépendants (RSI), suppléant

### III- Au titre des personnes morales gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux

#### a) au titre des institutions accueillant les personnes handicapées

- Raphaël BIANCO, Directeur général de l'Association Frédéric Levavasseur, au titre de l'URIOPSS, titulaire
- Danielle FONTAINE, administratrice de l'Association Saint François d'Assise, au titre de l'U.R.I.O.P.S.S, suppléante
- Patrick COURTOIS, Directeur de l'Institut Médico-Social Charles Isautier, au titre de l'U.R.I.O.P.S.S, titulaire
- Fabrice SOUPRAYENMESTRY, au titre de l'U.R.I.O.P.S.S, suppléant
- Guy DE LAUNAY, Directeur de l'A.D.A.P.E.I, au titre de l'U.R.I.O.P.S.S, titulaire
- Claude HOMMES , au titre de l'U.R.I.O.P.S.S, suppléant
- William VASSEUR, IMP Claire Joie, au titre de la FEHAP, titulaire
- Jean Pierre AH KING, au titre de la FEHAP, suppléant

#### b) au titre des institutions accueillant les personnes âgées

- Marie-Hélène MONDON, Directrice de l'E.H.P.A.D « astéria », titulaire
- Bernard JUDET DE LA COMBE, Directeur de la MAPAD Clovis Hoarau, suppléant
- Pierre CATTEAU, au titre de l'U.R.I.O.P.S.S, titulaire
- Jean Pierre PAGENAUD , au titre de l'U.R.I.O.P.S.S, suppléant
- Bernard VAYSSE, Directeur de l'Association Saint François d'assise, au titre de la FEHAP, titulaire
- Frédéric POTHIN , au titre de la FEHAP, suppléant
- Arsène NERBARD, Directeur du CHI St André/St Benoît, au titre de l'U.H.O.I, titulaire
- Fredo DARTY, Directeur adjoint du GHSR, au titre de l'U.H.O.I, suppléant

#### c) au titre des institutions accueillant les personnes en difficultés sociales

- Dominique PETIT, au titre de l'U.R.I.O.P.S.S, titulaire
- Jeanne MACE, Présidente du MSFD, au titre de l'U.R.I.O.P.S.S, suppléante
- Michel CAZAL, au titre de la FEHAP, titulaire
- Thierry CAILLET, au titre de la FEHAP, suppléant
- Raymond LAURET, au titre de la FNARS, titulaire
- Christiane SANCHEZ, au titre de la FNARS, suppléante

- Pierre HEIDEGGER, au titre de l'UNCCAS, titulaire
- Roland ROBERT, au titre de l'UNCCAS, suppléant

d) au titre des institutions de protection administrative et judiciaire de l'enfance.

- Gilbert CABANNES, Président de l'AAPE, au titre de l'U.R.I.O.P.S.S, titulaire
- Michel JOSEPH, Président AEJR , au titre de l'U.R.I.O.P.S.S, suppléant
- Martine DESROCHES, Directrice de l'AAPE, au titre de l'U.R.I.O.P.S.S, titulaire
- Marie-France DENJEAN, Directrice d'ARPEJE, au titre de l'U.R.I.O.P.S.S, suppléante
- Marie-Louise ROUVIERE, Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance Nord-Est, au titre des établissements publics départementaux, titulaire
- Béatrice BRELLE, Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de Terre Rouge, au titre des établissements publics départementaux, suppléante
- Max CELIMON, Foyer Marie Poitevin, au titre de la FEHAP, titulaire
- Jacqueline PAJANIANDY, AAPE, au titre de la FEHAP, suppléante

e) au titre des représentants des personnels non médicaux des établissements et services sociaux et médico-sociaux

- Jean Michel SAINGAINY, au titre de la CGT, titulaire
- Eddie DIJOUX, au titre de la CGT, suppléant
- Brigitte CHANE HIME, au titre de la CFDT, titulaire
- Issop MOULAN, au titre de la CFDT, suppléant
- Alain DALLEAU, au titre de la CFTC, titulaire
- Patrick GROSSET, au titre de la CFTC, suppléant
- Christine HOARAU, au titre de la CFE-CGC, titulaire
- Nathalie DUGAS, au titre de la CFE-CGC, suppléante
- Jean Paul PAINAIYE, au titre de FO, titulaire
- Nelson TECHER, au titre de FO, suppléant

f) au titre des représentants des usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux

- Aristide PAYET, au titre de l'U.D.A.F, titulaire
- Josette MAUNIER, au titre de l'U.D.A.F, suppléante
- Marie-Françoise DUPUIS, au titre de l'O.R.I.A.P.A, titulaire
- Daisy PICARD, au titre de l'O.R.I.A.P.A, suppléante
- Christian BALLEET, au titre de la Fondation Abbé Pierre, titulaire
- Saliha VILLAUME, au titre de la Fondation Abbé Pierre, suppléante

- Rachel CAZANOVE, vice présidente du CDCPH, titulaire
- Pierre RODDIER, A.P.A.J.H, suppléant
- g) au titre des représentants des travailleurs sociaux et des professions de santé
  - Docteur Bashir OMARJEE, U.R.M.L.R, titulaire
  - Docteur Shashi BACHUN, U.R.M.L.R, suppléant
- h) Au titre des personnes qualifiées
  - Monique GIRIER, Directrice de l'I.R.T.S. titulaire
  - Michèle ANDRE, Présidente de l'I.R.T.S.suppléante
  
  - Solange LACOSTE, au titre de la Fédération Nationale de la Mutualité Française, titulaire
  - Eulalie VAITILINGOM, au titre de la Fédération Nationale de la Mutualité Française, suppléante

**ARTICLE 2** : Le Secrétaire Général de la Préfecture, la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministère de la santé et des solidarités dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint Denis dans le même délai , et qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 23 janvier 2007

Le Préfet,

Le Secrétaire Général

Franck Olivier LACAHUD